

LA PRESTATION POUR SOINS

Que les soins soient dispensés à domicile ou dans un établissement de soins de longue durée, vous pouvez utiliser votre prestation mensuelle pour soins comme bon vous semble. Avec SoinsVie, votre prestation mensuelle pour soins ne dépend pas du coût réel des soins – vous n’avez pas à justifier l’emploi des sommes reçues. Une prestation vous est versée chaque mois, et vous décidez quand et comment la dépenser... Vous pouvez même vous en servir pour rémunérer un proche ou un ami qui prend soin de vous.

AYEZ L'ESPRIT TRANQUILLE

C’est à vous de décider de la vie que vous voulez mener. Nous avons conçu SoinsVie de manière à vous laisser le plus de latitude possible :

- la couverture partagée pour couples vous permet, à vous et à votre conjoint (époux ou conjoint de fait), de bénéficier tous deux de la même couverture;
- deux garanties facultatives sont offertes : la Protection contre l’inflation, qui aide à préserver le pouvoir d’achat de vos prestations, et le Remboursement des primes au décès, qui peut assurer le remboursement d’une partie des primes admissibles;
- les soins peuvent être reçus à l’endroit qui vous convient – si vous en êtes capable, vous pouvez rester chez vous, et si vous êtes hébergé dans un établissement de soins, nous doublerons vos prestations, car le coût des soins donnés en établissement est généralement plus élevé;
- des services de soutien, qui constituent un avantage supplémentaire destiné à vous aider, vous et vos proches, à vous orienter dans le réseau local des soins de longue durée.

FAITES CONFIANCE À MANUVIE

Manuvie, entreprise canadienne et chef de file des services financiers, exerce ses activités principalement au Canada, en Asie et aux États-Unis. Depuis qu’elle a servi ses premiers clients en 1887, elle a acquis une place enviable sur la scène internationale en offrant des solutions solides, fiables, sûres et avant-gardistes pour aider ses clients à prendre leurs décisions financières les plus importantes.



SoinsVie est offert par Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Les noms Manuvie et Assurance Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

MK2085F 10/10



SOINSVIE^{MD}

Vivez votre vie
sans compromis

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
MANUFACTURERS

« Ce qui compte, ce n'est pas le nombre d'années qui se sont écoulées à la fin de la vie, mais la vie qui a inondé toutes ces années. »

— Abraham Lincoln



Personne ne veut vieillir. Mais comme on dit, l'autre option n'est guère mieux. Par contre, on peut décider comment on veut vieillir. En faisant les bons choix maintenant, vous pourrez améliorer grandement votre qualité de vie dans vos vieux jours.

Avez-vous imaginé à quoi ressemblera votre avenir si vous n'êtes plus en mesure de prendre soin de vous-même? Avez-vous pris des dispositions pour bénéficier des soins de longue durée dont vous pourriez avoir besoin, tels des services de soins infirmiers ou de soins à domicile?

Il serait judicieux de prévoir une telle éventualité. Les soins de longue durée fournis par l'État ne sont pas aussi exhaustifs que les soins de santé. Et d'après ce qu'ils nous ont dit, les Canadiens ne veulent pas devenir un fardeau pour leur famille et, en grande majorité, ils veulent assumer leurs responsabilités.¹

Manuvie a la solution. L'assurance soins de longue durée SoinsVie.

Le contrat SoinsVie vous aide à payer les soins de longue durée dont vous avez besoin et vous évite de devoir compter sur votre famille pour vous prodiguer des soins ou vous fournir un soutien financier. Il vous permet de préserver la qualité de vos contacts avec vos proches.

EN QUOI CONSISTE LE CONTRAT SOINSVIE?

Le concept de l'assurance prestations du vivant ne vous est peut-être pas familier. Alors que l'assurance vie garantit le versement d'une prestation à votre bénéficiaire à votre décès, l'assurance prestations du vivant – comme l'assurance soins de longue durée SoinsVie – vous procure une prestation pendant que vous vivez. La prestation du contrat SoinsVie vous aidera à payer les soins à domicile ou en établissement dont vous aurez besoin si vous n'êtes plus autonome.

SoinsVie prévoit le versement d'une prestation mensuelle pour soins si vous devenez fonctionnellement dépendant, sous réserve de la période d'attente. Une personne est considérée fonctionnellement dépendante si elle a besoin d'une aide substantielle pour accomplir au moins deux des six activités de la vie quotidienne, ou d'une surveillance considérable en raison d'une déficience cognitive, comme la maladie d'Alzheimer.

Les six activités de la vie quotidienne sont les suivantes :

Se laver	Aller aux toilettes
Se nourrir	Se déplacer
S'habiller	Être continent

Votre conseiller pourra vous donner des précisions sur ce que nous entendons par dépendance fonctionnelle, activités de la vie quotidienne et déficience cognitive.

¹ Manuvie a commandé un sondage sur les soins de longue durée. Ce sondage a été fait par Market Probe Canada auprès de 1 008 Canadiens de 35 à 75 ans, entre le 4 et le 27 mai 2007. La marge d'erreur était de +/- 3,1 pour cent, 19 fois sur 20.